

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de La Rochette

Objet

Le dix-huit juin deux mil vingt à vingt heures
En séance publique, sous la présidence de Monsieur André DURAND, Maire
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,

Conseil Municipal

Règlement intérieur

Présents : André DURAND, Gwénaëlle BIBOUD, Jean-Loup CREUX, Nadège JAY, Annie GONTARD, Jean-Louis DOULS, Joël RECORDON, Evelyne CORBET, Yves MANDRAY, Jean-Claude BENGRIBA, Béatrice CREUX, Solange DUFFOURD, Frédéric SANTIN-JANIN, Hélène PLATEL, Sandrine BERTHET, Virgile FIELBARD, Laurent BONNOT, Stéphanie PICHARD, Anthony FACHINGER, Fabien GARCIA, Delphine LAINE, Magali BECHEREL, Corinne BOYAT, Bernard VILLON, Joseph HALLER, Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERE

Procurations : Jean PORTUGAL à Yves MANDRAY, Piera BARRAFRANCA à Chrystel GUILLERE

Absents :

Date de convocation

11 juin 2020

Date d'affichage

26 juin 2020

Monsieur Jean-Louis DOULS a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en
exercice : 29

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 29

Exprimés : 29

Monsieur le Maire rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les 6 mois qui suivent son installation.

Il a pour objet de préciser les modalités de détail du fonctionnement de l'assemblée et fixe notamment :

- les conditions d'organisation des débats d'orientation budgétaire
- les règles de présentation et d'examen des questions orales ainsi que leur fréquence
- les conditions de consultation des projets de contrats ou marchés

Le projet de règlement a été transmis aux membres du conseil municipal et Monsieur le Maire fait état des principales dispositions contenues dans le projet.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil d'adopter le règlement intérieur tel que présenté.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-8,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 27/05/2020,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le règlement du conseil municipal tel que présenté et joint en annexe de la présente délibération

CONTRE(S)	ABSTENTION(S)	POUR(S)
5 (Etienne CHALUMEAU, Chrystel GUILLERE, Joseph HALLER, Bernard VILLON Piera BARRAFRANCA)	0	24

Tous les membres présents ont signé au registre.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
André DURAND

